

Ecrit par le 13 décembre 2025

## 6 communes vauclusiennes reconnues en état de catastrophe naturelle



Un <u>arrêté interministériel</u>, qui a été publié au Journal officiel, a reconnu six communes de Vaucluse comme étant en état de catastrophe naturelle. Parmi elles, il y a Valréas au titre des inondations et coulées de boue survenues dans le département lors des intempéries de septembre 2022, et les communes de Buisson, Mornas, Pertuis, Piolenc et Sérignan-du-Comtat au titre des inondations et coulées de boue survenues dans le département lors des intempéries de novembre 2022.

Les personnes sinistrées ont jusqu'au lundi 9 janvier pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.

V.A.